

Après avoir défini certains des obstacles qui empêchent le gouvernement de procéder aussi rapidement que le souhaiteraient certains habitants du Yukon, le ministre a pris des dispositions pour réduire l'écart entre, d'une part, ce que le gouvernement espère, avec raison et logique, devoir être une évolution ordonnée et progressive et, d'autre part, les objectifs de la population du Yukon tels que le député les a exposés ce matin. Le ministre a fait certaines déclarations de politique gouvernementale qui finiront par se concrétiser dans des mesures législatives. Je sais que les députés les connaissent, mais il y aurait peut-être lieu de les consigner au hansard. Je vais tâcher de les résumer.

Le ministre a déclaré qu'une mesure serait adoptée pour instituer un comité exécutif. Peut-être le député n'est-il pas satisfait de ce genre de comité exécutif? Peut-être lui aurait-il souhaité plus ou moins de pouvoirs? En tout cas, c'est une étape vers le transfert du pouvoir exécutif.

M. Nielsen: Ce sont toujours des fonctionnaires.

M. Honey: Le ministre a poursuivi, et je crois que c'est important:

J'ai bon espoir que nous pourrions trouver des moyens encore plus efficaces d'accroître la responsabilité à l'échelon local, au sujet de questions concernant les conditions de vie au Yukon, de façon à toucher les pouvoirs déjà existants, tant exécutif que législatif. Je ferai donc appel à votre appui et à votre collaboration...

C'est de cette façon que nous faisons les choses en ce pays, au moyen de collaboration et de consultation. Je continue la citation:

Je ferai donc appel à votre appui et à votre collaboration, afin de décider des autres changements qui pourront être apportés en vue de donner plus de responsabilité au gouvernement territorial, à la lumière de ce que nous avons appris au cours de cette première et importante étape.

Il ne refuse donc pas absolument d'envisager d'autres changements à apporter en vue de donner plus de responsabilité au gouvernement territorial à la lumière de l'expérience acquise au cours de cette première étape. Le ministre a abordé plusieurs autres questions qui seraient incluses dans la loi, en particulier l'abaissement de l'âge des votants pour les élections territoriales et la prolongation du mandat du conseil territorial...

M. Nielsen: N'aurions-nous pas le droit d'adopter ce genre de choses nous-mêmes?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre je vous prie. Le secrétaire parlementaire a la parole. Malheureusement son temps est écoulé. La Chambre consent-elle unanimement à ce qu'il continue?

[M. Honey.]

Des voix: D'accord.

M. Honey: Merci, monsieur l'Orateur. Si l'honorable député a une question à poser, je pourrais peut-être y répondre maintenant et me hâter ensuite.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement demander au député pourquoi nous n'aurions pas le droit, nous-mêmes, par l'entremise de nos représentants élus du Yukon, de décider de l'âge des votants qui élisent les représentants au Conseil?

M. Honey: C'est une question d'opinion personnelle. J'ai entendu le député des Territoires du Nord-Ouest dire qu'il ferait des instances au gouvernement, et je suis sûr que le député du Yukon (M. Nielsen) fera de même. Le ministre ne fixe pas d'âge, ni ne prend des mesures précises. Il indique que le gouvernement a l'intention de prendre de telles mesures. Je voudrais achever très rapidement en relevant ceci. Il a dit que le gouvernement a l'intention de:

porter à quatre ans le mandat du Conseil territorial, au lieu des trois années actuelles; permettre au Conseil de fixer l'indemnité de ses membres; ramener de deux ans à un an la période du droit de rejet des décrets territoriaux par le gouvernement fédéral.

Puis, en guise de conclusion, le ministre a demandé qu'il y ait collaboration et consultations. Je ne lirai pas toutes ces remarques mais elles se rapprochaient beaucoup de celles qu'a faites ce matin le député du Yukon. Je relèverai une partie de ce qu'il a dit concernant l'esprit dans lequel nous devons aborder ce problème constitutionnel. Il s'agit de son plaidoyer final en vue de faire passer progressivement la responsabilité des prises de décisions des bureaucrates aux membres élus du Conseil. Il a déclaré ensuite que les membres du conseil étaient des personnes sensées et intelligentes, responsables des prises de décisions. Je suis d'accord là-dessus, mais d'après ce que j'ai pu observer, ce n'est là rien de tellement différent de ce que le ministre a dit. Nous sommes saisis d'une demande de collaboration et d'échanges de vues de la part du ministre, et la même chose, pour l'essentiel, nous est demandée par le député du Yukon.

Pour terminer, permettez-moi de dire que je suis heureux de voir que le député s'est radicalement écarté du mot à mot de la résolution. Permettez-moi de conclure sur ce thème. Un ex-premier ministre et ex-chef de mon parti a dit, en parlant d'un certain parti, qu'il était formé de «libéraux pressés». Je pense que mon honorable ami et les gens qu'il représente sont un peu pressés d'accéder à l'autonomie. A mon avis, le gouvernement fédéral doit adopter une position équilibrée, rationnelle et responsable. J'espère et je suis